

Date de convocation

05/05/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à vingt heures trente,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur THERON Camille été élu secrétaire de séance

Présents : BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés** : GANEAU Emmanuelle procuration donnée à CALMELS Bernard**DEL2026-40 Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner un élu délégué à la défense. Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation et sera donc à ce titre pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Ses missions sont :

- D'assurer la liaison entre la commune et les services du ministère des Armées, ainsi qu'avec les associations patriotiques.
- De participer aux actions mémorielles : cérémonies commémoratives, relations avec les anciens combattants, devoir de mémoire.
- D'informer et sensibiliser la population, en particulier les jeunes, sur :
 - la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
 - la réserve opérationnelle et citoyenne,
 - les actions nationales liées à la défense et à la citoyenneté.
- De Représenter la commune lors des réunions, rencontres ou communications relatives aux questions de défense.
- De Relayer les informations officielles adressées aux collectivités concernant la défense, la sécurité nationale ou la citoyenneté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Désigne** comme délégué à la Défense :

Monsieur THERON Camille

Domicilié : 81 rue du Stade, 12160 MANHAC

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS THERON Camille




Certifié exécutoire par affichage le 18/05/2026 et envoi à la Préfecture